

Doc. 10917rév.
9 mai 2006

Perspective pour une école européenne à Strasbourg

Question écrite n° 491 au Président du Comité des Ministres
présentée par M. Schreiner

Dans sa Résolution 1357 (2004) – «Réaliser le potentiel de Strasbourg, capitale européenne
« Texte adopté par l'Assemblée le 26 janvier 2004, l'Assemblée parlementaire a regretté que l'Etat français n'ait pas « poursuivi l'idée d'une école européenne, notamment par la création d'un euro district , pour que les différents degrés d'enseignement puissent être représentés et pour lui donner le statut européen qui paraît indispensable.» et lancé l'appel suivant : « Pour que Strasbourg se développe, il faut également y créer des établissements d'enseignement à même d'accueillir les enfants de diplomates, de fonctionnaires, de chefs d'entreprise et de cadres de plus en plus anglophones».

A travers plusieurs questions parlementaires adressées au Président du Comité des ministres, (juin 2002, juin 2003, janvier et juin 2004, et janvier et octobre 2005), l'Assemblée parlementaire a réaffirmé son soutien à un système d'éducation plurilingue et multinational visant à encourager une perspective européenne et globale. Elle a également manifesté sa compréhension des difficultés que rencontrent les enfants de membres des représentations permanentes et du personnel du Conseil de l'Europe de plus en plus nombreux à prendre chaque jour le bus pour se rendre à l'école européenne la plus proche, à Karlsruhe.

Tout en reconnaissant les efforts déployés par le Secrétaire Général dans le cadre de ses contacts avec le ministre français des Affaires étrangères, la Ville de Strasbourg, la Commission européenne et le Conseil supérieur des écoles européennes, et tout en nous félicitant de la décision de la Ville de Strasbourg d'entreprendre une étude de faisabilité sur la scolarité européenne dans le cadre du contrat triennal pour 2003-2005 « Strasbourg – Ville européenne » (décision reconduite pour la période 2006-2008), nous estimons aujourd'hui nécessaire que les bonnes intentions affichées depuis plusieurs années se traduisent en actes. En tant qu'auteur du rapport qui a conduit à l'adoption de la résolution sus mentionnée et en tant que parlementaire attaché plus que d'autres à la vocation européenne de Strasbourg, je suis prêt à apporter mon concours aux efforts menés en ce sens, en coopération avec toutes les parties concernées et avec le Comité des Ministres.

En conséquence nous demandons au Président du Comité des Ministres:

Si le Comité des Ministres en tant qu'organe, et les Etats membres du Conseil de l'Europe qui le composent, sont en mesure de souscrire à l'importance d'une l'école européenne à Strasbourg/Kehl et, plus particulièrement, de suivre attentivement le déroulement de l'étude de faisabilité financée par le gouvernement français, en tenant compte de l'opportunité qu'offre la présence d'une école européenne à Karlsruhe;

Si les membres du Comité des Ministres concernés pourraient porter au plus vite cette question à l'attention de leurs ministères de l'Education et des Affaires étrangères respectifs ainsi qu'à celle de la Commission européenne, en particulier dans le contexte de la réflexion en cours sur l'avenir des écoles européennes et de la conférence à haut niveau qui se tiendra en mai prochain à Noordwijk, aux Pays-Bas, à l'invitation conjointe du Vice-Président de la Commission européenne, Siim Kallas, et de la ministre néerlandaise de l'Education, de la culture et des sciences, Maria van der Hoeven.

*Signé*¹:

SCHREINER, Bernard, France, PPE/DC

¹ SOC: Groupe socialiste
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GDE: Groupe des démocrates européens
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
NI: non inscrit dans un groupe